CHAMONIX-MONT-BLANC

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Chamonix-Mont-Blanc

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle : 1/2 000

Planche D : Les Tines - Argentière

PLU approuvé le 26/02/2026

LEGENDE

Conservation du patrimoine

- Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et sources d'eaux minérales naturelles (AS1)

- Périmètre de Protection Immédiat
- Périmètre de Protection Rapproché
- Périmètre de Protection Eloigné

- Monuments naturels et sites (AC2)

- Sites classés

- Réserves naturelles (AC3)

- Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles (AC3)

Ressources et équipements

- Eau et assainissement

- Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (AS)
- *Collecteur d'assainissement (domaine privé)*
- *Conduite d'eau potable (domaine privé)*

- Transports ferroviaires (T1)

- Servitudes de protection du domaine public ferroviaire (T1)

- Servitude attachée aux réseaux de télécommunications (PT3)
Données fournies par la DDT sans garantie d'exhaustivité ni d'exactitude

- Servitude attachée aux réseaux de télécommunications (PT3)

Salubrité et sécurité publique

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- Plan de prévention des risques naturels (PPR)

Des restrictions d'affichage sont appliquées aux servitudes I1 (Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de transport de produits chimiques) et I3 (Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisme autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques). Les données ne peuvent être consultées à une échelle plus précise que le 1/2500ème. Elles apparaîtront uniquement sur le plan général des servitudes.

0 100 200 300 m
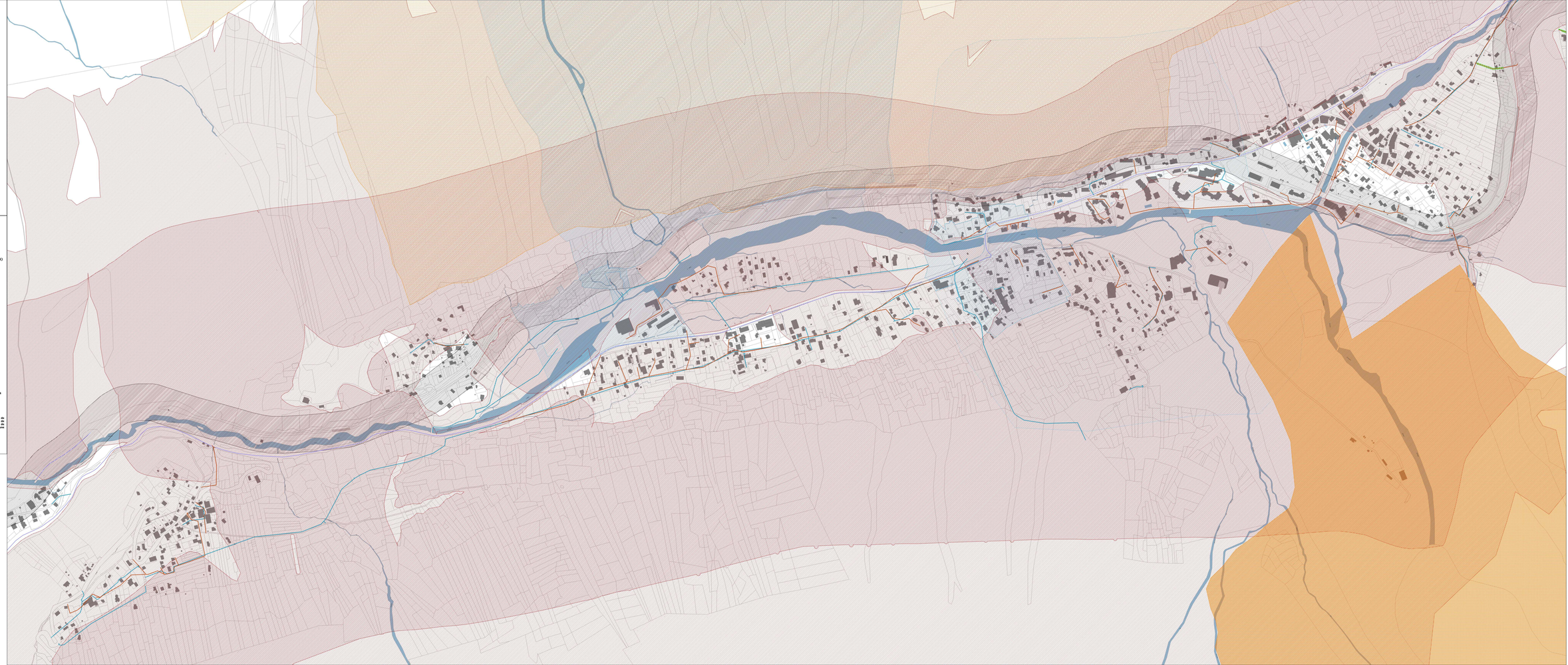
Sources : Cadastre DGFIP 2025